

[Accueil](#) [Numéros](#) [49-50](#) [Frontières, ressources et espaces...](#)[Espace de coopération transfronta...](#)

# L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

49-50 | 2023-1/2

Frontières, ressources et espaces transfrontaliers dan

Frontières, ressources et espaces transfrontaliers dans les Afriques

Ressources naturelles et dynamiques (trans)frontalières

## Espace de coopération transfrontalière Sourou (Burkina Faso-Mali), une territoire construite autour de l'eau et de l'histoire des relations

*Sourou Cross-border Cooperation Area (Burkina Faso-Mali), a Territory of Relations*

YAHAYA SANKARA, LASSANÉ YAMÉOGO ET TANGA PIERRE ZOUNGRANA

<https://doi.org/10.4000/11r64>

### Nos plateformes

[OPENEDITION BOOKS](#)[OPENEDITION JOURNALS](#)[HYPOTHESES](#)[CALENDA](#)

### Bibliothèques et institutions

[OpenEdition Freemium](#)

### Nos services

[OpenEdition Search](#)[La lettre d'OpenEdition](#)

### Suivez-nous

### Résumés

Français English

La problématique de la gestion consensuelle des ressources en eau transfrontalière apparaît comme un impératif pour les États ouest-africains, au regard de l'historicité des frontières post-coloniales et des conflictualités d'usages des ressources de part et d'autre de la frontière. Elle induit de multiples enjeux pour la gestion intégrée des ressources en eau et la préservation de la biodiversité. De part et d'autre de la frontière Burkina Faso-Mali, l'exploitation des ressources en eau du cours d'eau Sourou, implique de nombreux acteurs et différents usages. Entre usage pour l'agriculture, l'élevage, la pêche ou l'alimentation en eau potable, le partage de l'eau ne se fait pas sans difficulté entre acteurs aux intérêts divergents. Pour y faire face, un comité transfrontalier de gestion intégrée des ressources en eau du bassin est mis en place par les deux États. Dans la pratique cet accord a servi de cadre pour lancer une initiative de coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales riveraines du cours d'eau Sourou. Cette situation, interroge la manière dont la gestion concertée des ressources en eau

transfrontalières participe à la construction d'un espace de coopération et, comment s'organise la gouvernance d'un tel espace. L'objectif principal de la présente étude est d'analyser le rôle que jouent les ressources en eau dans la construction des territorialités transfrontalières à partir de l'exemple de l'interface Burkina-Mali. La méthodologie a mobilisé une revue de la littérature sur les dynamiques transfrontalières et les communs, ainsi que des entretiens avec des acteurs transfrontaliers et des enquêtes auprès des populations. Les résultats permettent d'appréhender le processus de territorialisation à partir de la gestion des ressources en eau dans les zones frontalières.

The issue of consensual management of transboundary water resources has become imperative for West African states, given the historical nature of post-colonial borders and conflicting uses of resources on both sides of the border. It poses many challenges to the integrated management of water resources and the protection of biodiversity. Downstream and upstream of the Burkina-Mali border, the Sourou River crosses both states in its north-western part, and the exploitation of the river's water resources involves numerous stakeholders and various uses on both sides of the border. Whether used for agriculture, livestock farming, fishing, or supplying drinking water, the distribution of water has not always been a pleasant affair between stakeholders with divergent interests. In response, a cross-border committee for joint management of the basin's water resources has been set up by both states. In concrete terms.



ACCUEIL

CATALOGUE

DES 642

REVUES

OPENEDITION SEARCH

Tout

OpenEdition

provide an insight into the process of territorialization based on water resource management in border areas.

Indeed, the first level of results shows that joint management of water resources has been a strong incentive for activating cross-border cooperation in the Sourou area. Many factors have contributed to this cooperation. These include the hydraulic developments carried out in Burkina Faso at the junction of the Sourou and Mouhoun rivers, which have led to an increase in the volumes of water in the Malian part of the Sourou. In addition, there are the environment and exploitation constraints of the basin's resources and the prospects for watershed development in the Malian part. The second level deals with the historic nature of social relations in the Sourou basin, marked by a territorialization/deterritorialization of space around water from pre-colonial times to the present day. Finally, the local border authorities in the watershed area have seized this opportunity to cooperate by setting up a local cross-border grouping known as "Groupement local de coopération transfrontalière C<sub>10</sub>Sourou" (GLCT/C<sub>10</sub>Sourou), which is structured around 10 border municipalities, including 4 on the Burkina Faso side and 6 in Mali, and has legal status and financial autonomy. Under the group's leadership, development initiatives are being implemented in the area.

This grouping is structured around 10 border communes, including 4 on the Burkina Faso side and 6 in Mali, and has legal personality and financial autonomy. To this end, development actions are being implemented in this area, under the leadership of the group.

## Entrées d'index

**Mots-clés :** coopération, espace transfrontalier, ressource en eau, Afrique de l'Ouest, Burkina Faso, Mali

**Keywords:** cooperation, cross-border area, management, water resources, West Africa, Burkina Faso, Mali

## Texte intégral

# Introduction

- 1 Les bassins transfrontaliers sont des espaces partagés au creuset de multiples échelles de gouvernance. En Afrique, le nombre de ces bassins est estimé à 80 dont 28 en Afrique de l'Ouest. Par leurs spécificités, ces espaces appellent l'établissement d'une collaboration institutionnelle pour assurer la durabilité de l'eau (CSAO, 2006 ; GWP, 2016). Aussi, la gestion concertée des ressources en eau dans l'espace ouest africain s'est-elle imposée aux États, dès leur accession à la souveraineté nationale à travers la mise en place d'organismes de coopération au niveau régional. Dans ce cadre, l'échelle territoriale servant pour l'institutionnalisation de la collaboration est le bassin versant. C'est le cas de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) institutionnalisées par l'existence d'un cadre de coopération (Bolognesi et Bréthaut, 2016). Ces organismes supranationaux (OMVS, ABN), consolidés grâce à l'hydro-diplomatie des eaux transfrontalières, participent à la préservation de la cohésion entre États riverains et à la prévention d'éventuels conflits. Au-delà de la collaboration entre États autour des eaux transfrontalières, des acteurs locaux s'organisent au niveau des zones frontalières pour répondre aux problématiques environnementales auxquelles ils font face, à l'instar de l'espace frontalier entre le Burkina Faso et le Mali.
- 2 La frontière Burkina-Mali connaît des recompositions territoriales notables et imputables à de nombreux facteurs parmi lesquels la résolution concertée du conflit frontalier et la démarcation de la frontière entre les deux États. Le processus s'est traduit par l'implantation de bornes sur près de 1300 km de frontière entre les deux pays depuis 1990 (Coulibaly, 2013, p.188), permettant de mettre en place un cadre fonctionnel institutionnalisé. La démarcation de la frontière engendre une pression des populations riveraines sur les ressources de l'espace frontalier et génère de nouvelles formes de compétition. En outre, cet espace devient un terrain propice pour l'implémentation de la politique publique et de la coopération. Le Burkina Faso et le Mali initient des actions de développement dans ces zones faiblement drainées par leurs interventions. Dans cet élan de développement, l'aménagement de l'espace transfrontalier fait face à de multiples enjeux liés à la gestion de la ressource en eau du bassin du Sourou qui constitue un cours d'eau à la fois transfrontalier et transnational. Ces enjeux sont les tensions éventuelles sur la ressource eau ou l'accès à la ressource eau, les risques de conflits, les défis socio-économiques ou géopolitiques, ainsi que les atouts qui renforcent l'intérêt de l'équipement au niveau des aménagements hydrauliques. Devant cette dynamique générale de réappropriation du développement des zones frontalières, les États semblent lents et lourds dans la mise en œuvre des projets territoriaux. Aussi, les collectivités territoriales décentralisées exploitent-elles les dispositions que la loi leur offre pour expérimenter de nouveaux mécanismes de financement du développement de cet espace en synergie avec les structures déconcentrées des États au niveau local. Ces deux États ayant connu deux conflits frontaliers armés en 1974 et 1985 qui ont laissé des marques parfois indélébiles dans la mémoire collective des populations frontalières, comment les communautés frontalières peuvent-elles construire des passerelles pour de développement de leur bassin de vie ? Sur quels leviers se construisent ces nouvelles formes de coopération ? L'analyse considère les ressources partagées comme des biens communs dont tous les acteurs doivent bénéficier et qu'à ce titre, ils devraient veiller à sa gestion concertée et durable.

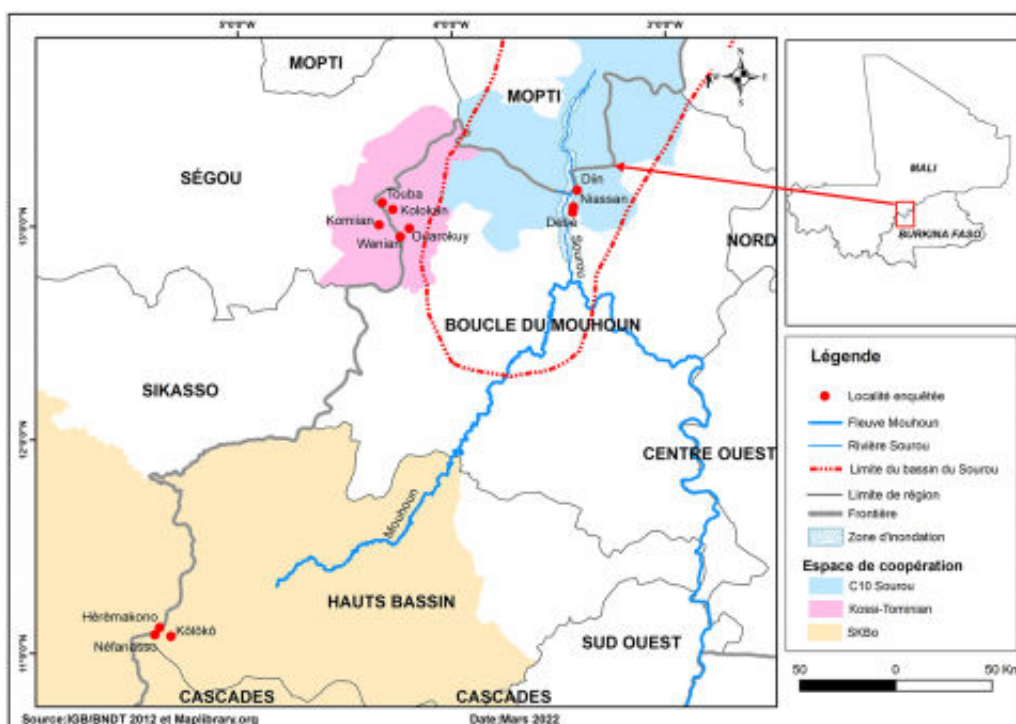
## Cadre géographique et

# méthodologique

## Cadre géographique

- 3 L'espace transfrontalier Sourou est situé entre 12°00' et 15°00'N et 0°30' et 4°00'W, au nord-ouest du Burkina Faso et au Centre-est du Mali. La rivière Sourou en est le principal collecteur d'eau pluviale. Long de 120 km, le Sourou est l'un des affluents les plus importants du cours d'eau Mouhoun, il traverse 13 communes et constitue la frontière « naturelle » entre les communes de Diin et Barani au Burkina Faso et Baye et Ouonkoro au Mali (figure 1).

Figure 1 : localisation de la zone d'étude



## La démarche méthodologique

- 4 La méthodologie a consisté en une revue de littérature sur les dynamiques transfrontalières, des entretiens avec des acteurs transfrontaliers et des enquêtes auprès des populations.

### ... La revue de littérature

- 5 La revue de littérature a consisté à consulter les documents en lien avec les dynamiques transfrontalières et la problématique de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest et notamment dans la zone d'étude. Elle a permis de faire un état sur la production scientifique existante et d'appréhender les contours et concepts liés au problème d'étude. En effet la démarcation d'une frontière n'apaise pas toujours les tensions dans l'immédiat. Les problèmes fonciers qu'elle soulève et particulièrement la gestion des ressources naturelles communes devient un

motif de conflits pour des acteurs qui ont toujours vécu ensemble. L'analyse se fera en considérant le concept de communs dans la définition des nouveaux rapports de collaboration entre acteurs transfrontaliers pour la construction d'un nouveau contrat social. Les biens communs, ou tout simplement les communs, sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource (Ostrom et Baechler, 2010).

### *... Échantillonnage et collecte des données*

- 6 L'étude repose sur une approche systémique qui se veut globale et intégrée. Des données quantitatives et qualitatives ont été collectées à partir d'une méthode mixte comprenant les enquêtes ménages, les entretiens semi-directifs et l'observation de terrain, l'exploitation documentaire ; et des bases de données géoréférencées de l'Institut géographique du Burkina (IGB) et le site web [www.maplibrary.com](http://www.maplibrary.com) pour l'acquisition des données spatiales des découpages administratifs du Mali.
- 7 La zone fait partie de l'un des trois sites (Sourou, Kossi-Tominian, SKBo<sup>1</sup>). Le choix de la zone d'étude s'appuie sur les dimensions temporelle et fonctionnelle de la coopération. Celui des villages d'enquêtes ménage (Diin, Niassan et Dédé dans l'espace du bassin versant du Sourou) a tenu compte de leur proximité avec la frontière. Le questionnaire a été administré de façon aléatoire à 384 chefs de ménages dans l'ensemble de la zone frontalière dont 100 dans l'espace du Sourou, et le reste de l'échantillon reparti entre les deux autres espaces. Des guides d'entretiens ont également été adressés aux responsables d'institutions et d'acteurs tels que les collectivités locales, du groupement local transfrontalier, des services techniques déconcentrés (agriculture, élevage), l'Autorité de la mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS) et les chefs de village. Le matériel de collecte se résume à des fiches d'enquête et d'un appareil photo.

### *... Traitement et analyse des données*

- 8 Le logiciel QGIS 3.1 a servi pour la cartographie. Les données issues des enquêtes de terrain, ont été saisies dans le logiciel Sphinx plus2-v5 pour le dépouillement. L'analyse univariée des modalités de réponses a permis de générer des statistiques descriptives. L'incorporation des statistiques sous Excel a permis de générer des graphiques et des tableaux appropriés. Outre l'analyse des données statistiques, une analyse diachronique de l'historicité de la zone est faite afin d'appréhender le processus de construction de l'espace du bassin versant.

## **Résultats et discussion**

- 9 Les résultats de l'étude sont structurés à trois niveaux. Le premier niveau concerne la nécessité d'une gestion intégrée des ressources en eau du Sourou, au regard des aménagements hydrauliques réalisés sur le cours d'eau et des contraintes environnementales. En plus, le second aborde l'importance de l'historicité des relations sociales dans la construction actuelle de l'espace. Enfin, l'opportunité de coopération entre collectivités locales frontalières est mise en exergue.

## La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), un levier d'activation de la coopération transfrontalière

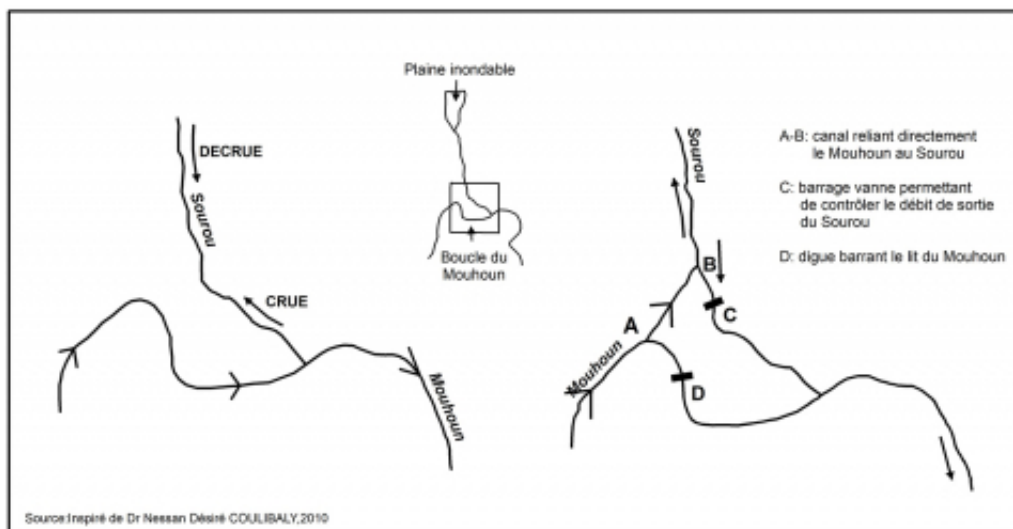
10 L'eau constitue une ressource stratégique et hautement symbolique dans le contexte des écosystèmes secs des pays comme le Burkina Faso et le Mali. Sa présence dans un milieu est synonyme de vie et constitue à cet effet un attrait pour les populations en quête d'espace de vie. Dans sa symbolique, l'eau représente le lien entre tous les êtres vivants et ne peut être refusée à un étranger. À travers ce lien, l'eau peut servir de trait d'union pour unir les communautés, voire les réconcilier et en favoriser l'intégration même lorsqu'une frontière les sépare. Cette accessibilité sociale de l'eau entraîne une pression des populations riveraines sur les ressources en eau et notamment sur les cours d'eau. Lorsque ces cours d'eau constituent cependant une frontière naturelle, les différences de législations entre États rendent difficiles l'exploitation rationnelle et durable de la ressource et la mise en œuvre des actions de préservation de la biodiversité environnante. C'est le cas du cours d'eau Sourou séparant le Burkina Faso et le Mali, il suscite des enjeux de gestion concertée pour en assurer la durabilité.

### *Des aménagements hydrauliques au Burkina à l'augmentation des volumes de l'eau dans la partie malienne du Sourou*

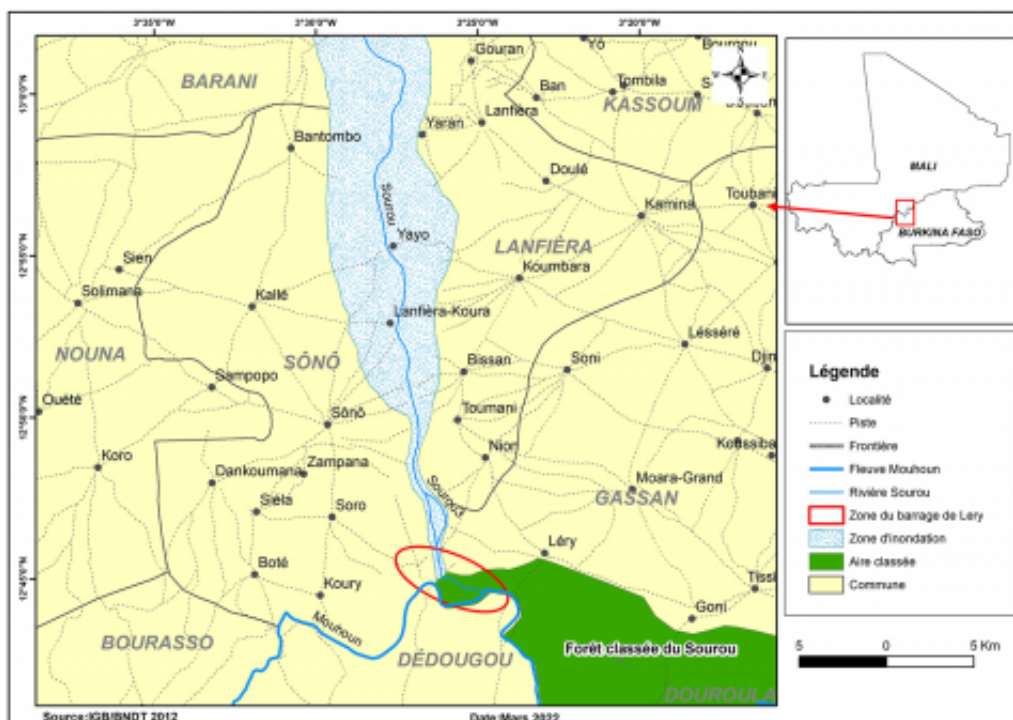
11 La plaine alluviale du Sourou est caractérisée par la présence de sols aux potentialités agronomiques favorables à la pratique de l'agriculture mais nécessitant l'aménagement d'ouvrages hydrauliques et l'utilisation d'engins mécanisés. Le Sourou, principal cours d'eau de la vallée est un affluent/défluent du fleuve Mouhoun impactant la disponibilité de l'eau dans la zone de l'espace du Sourou. En effet pendant la période de crue (juillet-novembre), le Sourou est un défluent du Mouhoun, inversement entre décembre et avril, il en est un affluent. Cette saisonnalité entraînait l'assèchement du cours d'eau une partie de l'année, et compromettrait les initiatives de développement. Conformément à sa politique agricole, l'État burkinabè décide de faire de la zone un pôle de production pour assurer la sécurité alimentaire du pays au travers du projet Sourou. Mais ledit projet fait face aux aléas climatiques affectant le pays, amplifiés par la grande sécheresse de la décennie 1970. Le barrage de Léry est ainsi réalisé pour accroître la capacité des producteurs dans l'espace du bassin à travers des aménagements de périmètres rizicoles. En effet, la réalisation de ce barrage en 1976 a consisté en la construction et à la mise en place d'une vanne à la confluence Mouhoun-Sourou pour contrôler le débit de sortie. Ensuite, l'aménagement de 1984 est relatif au creusement d'un canal de 1,5 km reliant directement le Mouhoun au Sourou. Ces travaux répondent à un besoin d'irrigation de la vallée pour le développement de la riziculture (Ndiaye, 2003, p.18). Ces aménagements hydrauliques ont favorisé la pérennisation de l'eau, marquée par l'accroissement du volume de stockage qui passe de 190 millions de m<sup>3</sup>/an à 603 millions de m<sup>3</sup>/an. Outre la capacité de stockage, l'espace de la zone inondable a atteint 554 km<sup>2</sup>, la plus grande partie se trouvant au Mali (288 km<sup>2</sup>) contre 268 km<sup>2</sup> en territoire burkinabè (Guindo, et al., 2017). Malgré l'importance de la ressource sur son territoire, le bassin versant du côté malien est resté inexploité. Il

offre ainsi des possibilités pour l'aménagement de nombreuses superficies de terres notamment dans la partie burkinabè où l'État a structuré ses actions pour accroître la production dans la zone (figures 2 et 3).

**Figure 2 : aménagements hydrauliques réalisés sur la jonction du fleuve Mouhoun-Sourou en 1984**



**Figure 3 : espace géographique de la zone de confluence entre la rivière Sourou et le fleuve Mouhoun**



### *Les contraintes environnementales et d'exploitation des ressources du bassin*

- 12 Les activités anthropiques à travers les mauvaises pratiques agricoles (brûlis, pesticides, herbicides) et la variabilité climatique menacent la durabilité des ressources du bassin versant du Sourou. Il s'agit notamment des ressources environnementales caractérisées par la perte des formations rupicoles<sup>2</sup>, des

ressources en eau (dégradation des berges) et des sols. Face à cette problématique environnementale, les deux États ont inscrit chacune des portions nationales de leur bassin versant parmi les sites RAMSAR (zone humide d'importance internationale) pour la conservation durable de la diversité biologique. Cette inscription fait du bassin versant du Sourou, le quatrième site RAMSAR transfrontalier en Afrique avec une superficie 77 000 hectares. Le numéro d'inscription de la partie burkinabè est le n° 1885 avec une superficie de 21 157 ha, tandis que celui du Mali est le n° 2128 et couvre une superficie 56 500 hectares<sup>3</sup>. En outre, la variabilité climatique qui affecte la durabilité des ressources en eau du bassin se manifeste par des pertes en eau à travers l'évaporation (Karambiri, 2019). Au-delà des problèmes environnementaux, il existe de nombreuses difficultés liées à l'exploitation des ressources halieutiques notamment la pêche. En effet, la grande partie des pêcheurs provient des contrées maliennes. De mauvaises pratiques sont parfois relevées le long du fleuve, notamment l'utilisation des filets non conventionnels. En sus, les spécificités des législations des deux pays handicapent la mobilité des pêcheurs dans l'espace du cours d'eau (Guindo et al., 2017). En dépit de ces problèmes, la pérennité de l'eau et l'augmentation du volume dans la partie malienne induisent le désir des autorités maliennes de valoriser le potentiel aménageable de la plaine faisant partie de leur ressort territorial. Cette vision prospective du développement appelle l'établissement d'une collaboration transfrontalière.

### *Des perspectives d'aménagement au Mali à la coopération autour de l'eau*

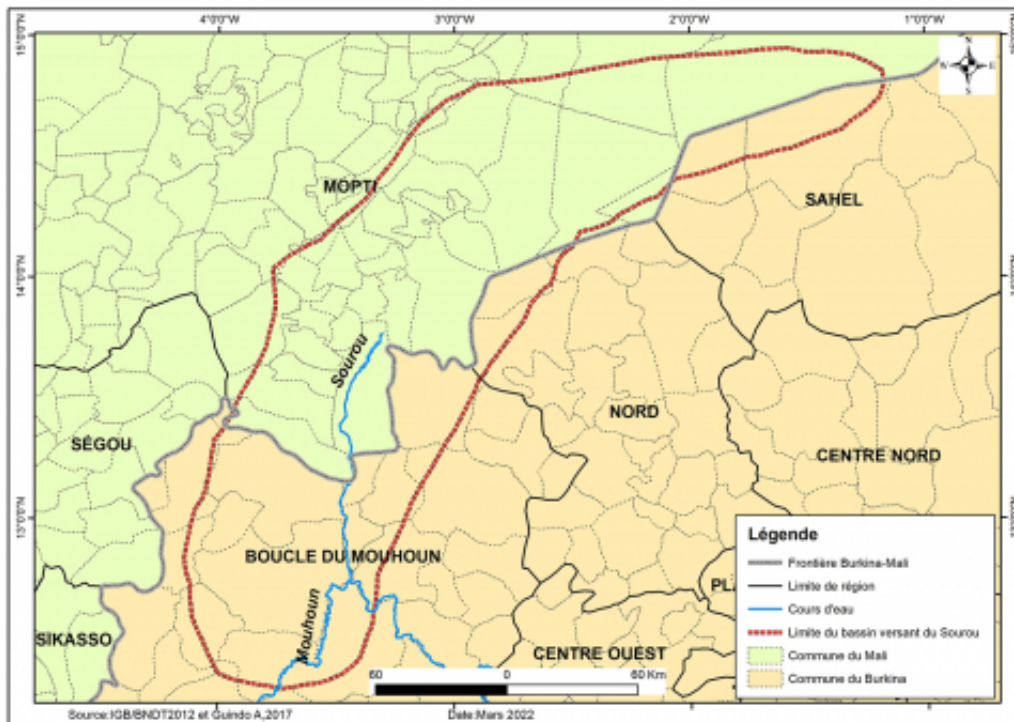
- 13 La réalisation des vannes de Léry au Burkina Faso a entraîné une augmentation du volume d'eau sur l'ensemble du bassin versant du Sourou et notamment au Mali qui capte aujourd'hui 60 % de la capacité totale du cours d'eau (Guindo, et al., 2017). De grands projets d'aménagements sont en structuration du côté malien à l'image du Burkina qui a aménagé des plaines rizicoles le long du Sourou. En effet, au niveau du Burkina, la plus grande partie de l'eau est utilisée pour l'irrigation des périmètres agricoles. Ainsi pour mieux gérer l'eau et l'entretien des ouvrages hydrauliques, une gouvernance multiscalair de la ressource est mise en œuvre par les autorités burkinabè. À l'échelle du pays, le Burkina est subdivisé en agences de l'eau, lesquelles ont la charge d'organiser l'ensemble des usages pour une utilisation rationnelle de l'eau. Dans ce cadre, l'agence de l'eau du Mouhoun (AEM) a en charge la gestion de l'eau du bassin versant du Sourou. Des comités locaux de l'eau (CLE) sont mis en place dans les bassins fluviaux, sous la bannière des agences de l'eau ; ils assurent la fonctionnalité à travers un appui technique et financier pour la mise en œuvre des actions d'utilisation rationnelle et de préservation de la ressource. Par ailleurs, un schéma d'aménagement du bassin et une étude d'impact environnementale dans la portion malienne ont été réalisés en prélude d'un éventuel aménagement des plaines inondables. Cependant, tout aménagement de la part du Mali (amont du Sourou) entrainera la diminution de l'eau au niveau du Burkina avec des conséquences sur des périmètres irrigués en exploitation depuis la veille des indépendances. Les ambitions maliennes se heurtent ainsi à des problématiques majeures qui menacent la gestion durable de l'eau. Il s'agit entre autres de la conjugaison de la dégradation continue des ressources naturelles, des conflits entre les usagers de l'eau (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), le contexte climatique marqué par l'inégale répartition des pluies et le besoin de nouveaux aménagements au Burkina. Ces

problématiques appellent, une nécessité de gestion consensuelle des ressources de la rivière Sourou entre les deux régions frontalières. Celles-ci ont pris l'initiative de nouer une collaboration administrative transfrontalière pour une gestion concertée de l'eau. Un comité transfrontalier de gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Sourou (CTGS) a été créé entre la Région de la Boucle du Mouhoun au Burkina et et celle de Mopti au Mali. Cet organe est institutionnalisé par la signature d'une convention de coopération signée le 20 juin 2013 par les gouverneurs des deux régions. Selon l'article 2 de ladite convention, le CTGS est chargé de :

- mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels pour la gestion concertée de toutes les ressources du bassin du Sourou, par la communication, l'information, la formation, ainsi que la réalisation d'actions concrètes ;
- initier et appuyer à l'échelle du bassin du Sourou, des actions de développement, de promotion, de protection et de restauration des ressources en eau avec la collaboration des structures locales compétentes ;
- développer une synergie de concertation et d'actions avec les autres organes de gestion de l'eau (autres Comités de Gestion de Bassin, ou d'usagers de l'eau, etc.) et des organismes similaires ;
- impliquer et appuyer les acteurs dans le processus de mise en œuvre des solutions aux problématiques de gestion des ressources en eau conformément aux lois et règlements en vigueur dans les deux pays ;
- donner un avis sur tout projet s'exécutant dans le bassin du Sourou ;
- mobiliser des fonds auprès de diverses sources et les gérer de manière autonome et transparente dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions.

14 Le portage institutionnel de cette coopération est assuré par les ministères en charge de l'eau des deux pays. Cela est précisé à l'article 3 de l'accord qui dispose que les membres du CTGS sont des représentants de l'administration décentralisée de l'État, des collectivités territoriales, des usagers et de la société civile. Les domaines de compétences du CTGS couvrent l'ensemble des communes de l'emprise du bassin versant (figure 4). L'opérationnalisation du comité transfrontalier est assurée par un bureau de 5 membres désignés à l'assemblée générale.

**Figure 4 : espace de coopération de gestion intégrée des ressources en eau du Sourou**



- 15 Toutefois, le personnel technique en charge de la gestion intégrée est sous la responsabilité de l'autorité centrale et par principe de subsidiarité se réfère au centre de décision. Pour accompagner les actions du CTC-GIRE, un comité technique conjoint pour la gestion intégrée des ressources en eau (CTC-GIRE) a été créé le 15 juillet 2013 à travers la ratification d'un accord par les ministres en charge de l'eau du Burkina et du Mali. Le CTC-GIRE devient la structure technique d'appui pour promouvoir le développement et l'implémentation de projets conjoints en vue d'assurer le progrès économique et social dans l'espace du bassin. Selon les entretiens réalisés auprès des responsables de l'Autorité de Mise en Valeur de la vallée du Sourou, la réalisation de nouveaux aménagements nécessite une concertation avec les autorités maliennes :

pour réaliser des aménagements dans le passé, nous n'avions pas besoin de l'autorisation des autorités maliennes. Mais de nos jours il faut un avis consensuel entre les deux autorités en raison de la multiplicité des acteurs qui utilisent l'eau de part et d'autre de la ligne bordière.

- 16 Le CTC-GIRE se donne pour objectif de faire la promotion de la GIRE à l'échelle du bassin telle que stipulé en son article 2 de la convention portant sur l'aspect technique. Parmi les attributions du CTC-GIRE mentionnées à l'article 4, il a pour mission de procéder aux échanges d'informations et de données relatives à la GIRE dans le bassin du Sourou. Cela concerne la gestion des ouvrages existants et les projets d'aménagement, l'harmonisation des textes, la gestion et la prévention des conflits, la protection et la restauration des berges, la pollution etc. Ce comité se fonde sur un accord historique qui existe entre le Burkina et le Mali. Il s'agit de l'accord portant création de la grande commission mixte de coopération entre le Burkina Faso et le Mali signé le 24 octobre 1983 à Ouagadougou. Au-delà de l'historicité des accords de coopération qui permettent de consolider des acquis en matière de collaboration transfrontalière, l'étude des relations historiques autour du bassin permet de comprendre aujourd'hui les dynamiques transfrontalières en cours dans l'espace.

## Histoire des relations sociales du bassin du Sourou

- 17 Les liens historiques qui favorisent aujourd'hui la collaboration entre les communautés transfrontalières du bassin du Sourou se justifient par l'appartenance des populations à un même État précolonial et la colonisation occidentale, soldée par la création de nouveaux États. La création de la Haute Volta, sa dislocation puis sa reconstitution ont particulièrement marqué les relations sociales des communautés du bassin du Sourou.

### *De la période précoloniale à la colonisation occidentale*

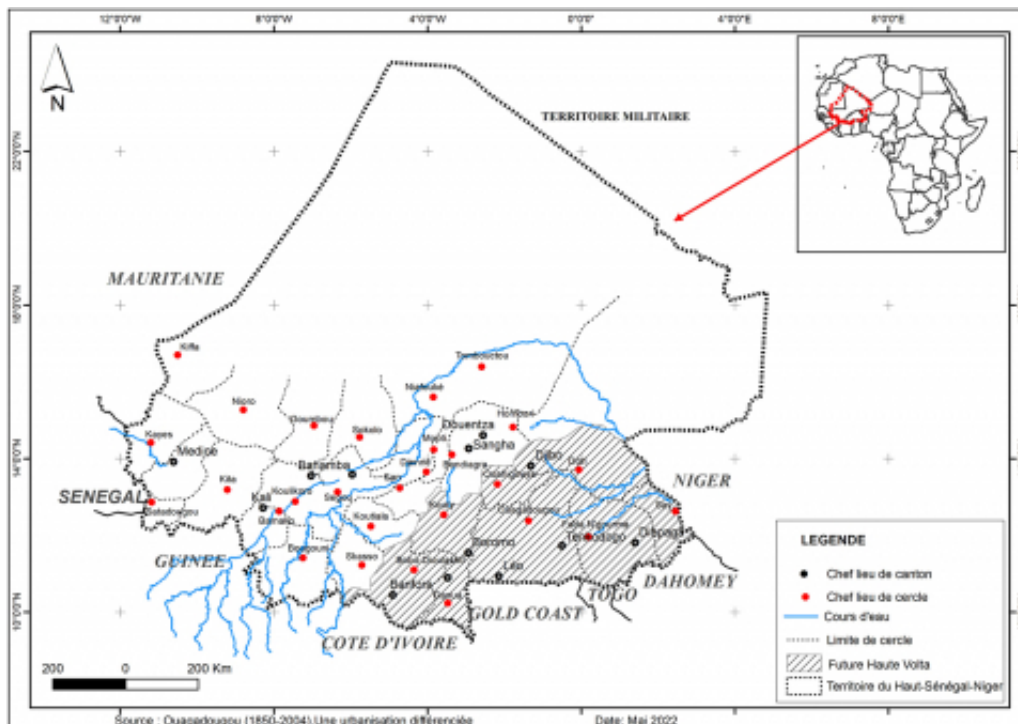
- 18 La période précoloniale correspond à une époque où les groupes socioculturels de l'espace du bassin vivaient sous la bannière des États précoloniaux sans ériger de barrières artificielles entre les populations. Mais avec la colonisation occidentale, des frontières ont été établies et l'espace du bassin s'est retrouvé à cheval entre les deux pays. Les populations sont cependant restées attachées à leur bassin de vie qui s'articule autour de la rivière Sourou (GLCT /C<sub>10</sub>Sourou, 2019).

### *La période précoloniale (avant 1890)*

- 19 La compréhension des dynamiques actuelles au niveau de l'espace du bassin versant du Sourou réside dans les mobiles de l'appropriation de l'espace par les Peuls de Barani (royaume de Barani) pendant la période précoloniale. Cette appropriation de l'espace s'est faite à travers des conquêtes territoriales en raison de l'existence de fortes potentialités en ressources pastorales dans la zone notamment la présence de l'eau qui était une aubaine pour le développement du pastoralisme, activité principale (Benoit, 1978, p.11). Cette conquête de l'espace le long des cours d'eau montre que la problématique de l'accès à l'eau a été un élément déterminant pendant la période précoloniale et spécifiquement dans le bassin versant du Sourou. La figure 5 présente l'emprise territoriale de ce royaume qui épouse aujourd'hui approximativement le bassin versant du Sourou. L'arrivée des colons à la fin du XIX<sup>ème</sup> mettra fin à l'expansion de ce royaume et ouvrira une nouvelle ère de colonisation occidentale.

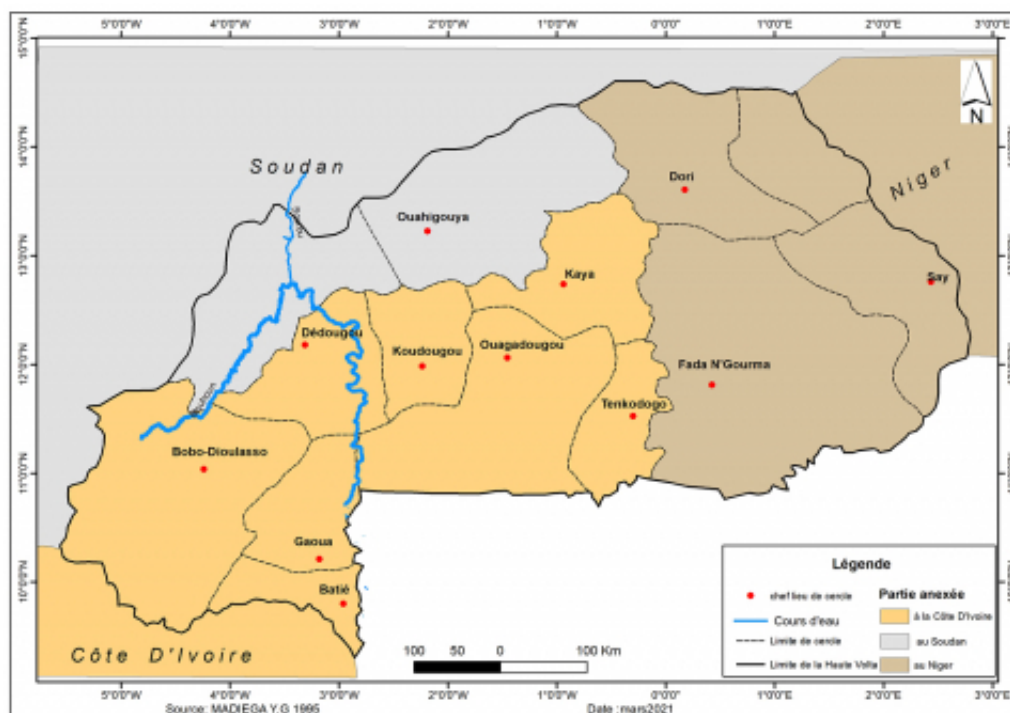
#### **Figure 5 : Organisation territoriale de l'espace du Sourou avant 1890**





Cependant, des difficultés d'administration du HSN conduisirent le pouvoir colonial à une réorganisation du territoire marquée par la naissance de la colonie de Haute Volta en 1919. Cette période marque le début de la déstructuration de l'espace du bassin versant du Sourou. Mais la joie ressentie par les Voltaïques (actuel Burkina) fut de courte durée avec la dislocation du pays en 1932 (figure 7).

Figure 7 : La Haute Volta annexée en 1932



21 L'espace du Sourou retrouve son unité territoriale avec le rattachement du cercle de Ouahigouya et une grande partie du cercle de Dédougou. En effet, l'observation des territoires laissait apparaître une densité faible de population au Mali alors que celui du Burkina était densément peuplé. Dans ce cadre, les populations riveraines du bassin sont mises à contribution pour la valorisation des plaines de l'office du Niger.

Des recrutements de manœuvres sont faits au niveau du cercle de Tougan pour la réalisation des travaux d'aménagement dans un premier temps et un deuxième recrutement est intervenu pour l'exploitation des parcelles aménagées (Zerbo, 1984 ; Marchal, 1974). Cependant, la reconstitution de la Haute Volta intervenue en 1947 et son accession à l'indépendance (1960) ont ouvert la voie à des mouvements de retour des migrants de l'espace du bassin du Sourou en vulgarisant le savoir acquis dans les aménagements au niveau de leur terroir d'attache.

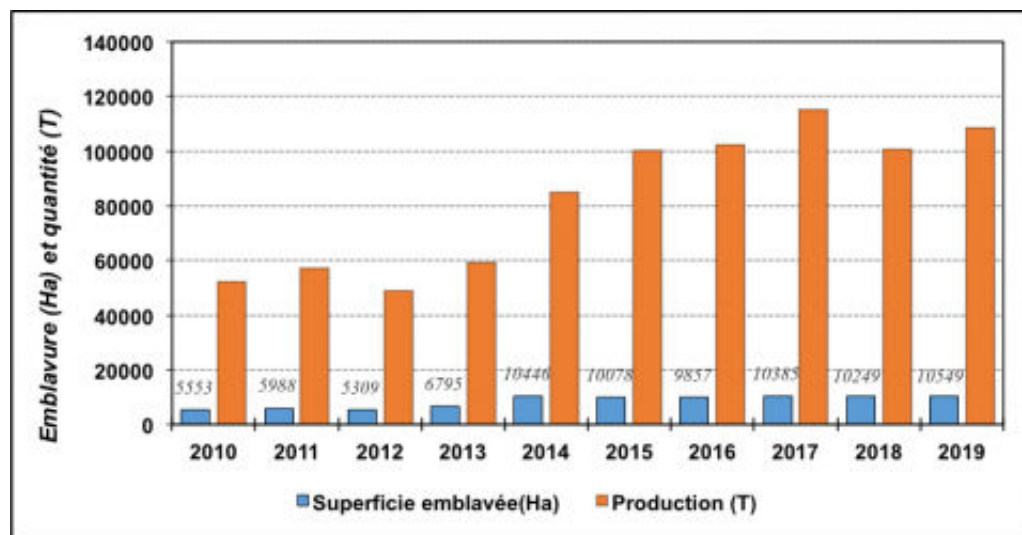
## *De l'accession aux indépendances jusqu'à nos jours*

22 Le caractère arbitraire du tracé de la frontière et de son imprécision présageait déjà la survenue d'éventuels conflits entre les États riverains. Pour pallier cette réalité coloniale, le principe d'intangibilité des frontières définies par la colonisation est inscrit dans l'acte fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) (actuelle Union Africaine – UA) pour éviter des différends éventuels liés à la frontière. Néanmoins, la Haute-Volta et le Soudan (Mali)<sup>4</sup> sont confrontés à la remise en cause de leur limite commune. Le paradoxe est que ces conflits éclatent très souvent pendant les recensements des populations (1975 et 1985 au Burkina Faso). Cela est souvent lié au fait que certaines populations, habitant dans la bande frontalière imprécise, rechignent à se faire recenser par les agents recenseurs d'un autre État dont elles ne se revendiquent pas. Ces informations au niveau local sont amplifiées lorsqu'elles parviennent au sommet des États. Elles s'exacerbent et conduisent à deux conflits frontaliers majeurs en 1974 et 1985, soldés par des pertes en vie humaines et matérielles. Pour résoudre ce conflit, les deux États ont recours à la Cour internationale de justice (CIJ) pour le règlement ; ils acceptent de se soumettre aux conclusions de ladite instance judiciaire. Une décision est rendue en 1986 par la CIJ, suivie d'une mission de délimitation de la partie litigieuse par les experts des deux pays. Une commission technique mixte regroupant les instituts géographiques nationaux est instituée pour la réalisation des activités de délimitation et de démarcation. De nombreuses missions de bornages sont effectuées par les deux parties et aboutissent à la démarcation définitive de la frontière en 2009.

23 Parallèlement aux disputes entre les pays initiateurs de la fédération du Mali (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Bénin), les populations voltaïques enrôlées pour les travaux de l'Office du Niger au Mali sont expulsées et reviennent au Burkina Faso. L'expérience acquise par les exploitants leur permet de s'installer à partir de 1966 et d'exploiter la plaine alluviale du côté Burkinabè du Sourou. La disponibilité de l'eau du Sourou suite à la réalisation des ouvrages hydrauliques des vannes de Léry favorise une modernisation agricole dans la vallée par la structuration de l'espace en un projet de territoire (Béthement et al., 2003). En effet, l'Autorité de la Mise en Valeur de la vallée du Sourou (AMVS) est créée en 1986 pour coordonner les actions de mise en valeur de la plaine. Elle est dotée d'une autonomie de gestion au plan financier et de la personnalité morale (UICN, 2010). L'AMVS, dans le cadre de ses missions a élaboré un plan d'aménagement du potentiel de terres irrigables de la plaine qui est de 30 000 hectares. Mais avant sa création, 498 hectares, sont aménagés entre 1961 et 1981. Au-delà, de multiples sites ont fait l'objet de viabilisation depuis les premières initiatives jusqu'en 2022. La superficie totale aménagée est de 6867 ha, soit 22,9 % du potentiel aménageable. Par ailleurs de nombreux sites ont été identifiés pour la mise en œuvre de projets futurs d'aménagement de plaines rizicoles. Des groupements de producteurs sont ainsi créés pour mieux exploiter les parcelles dégagées sous la conduite technique de

l'AMVS qui dispose du personnel qualifié pour l'encadrement des populations. Les spéculations emblavées dans la zone sont constituées essentiellement des cultures céréalières (riz, maïs) et maraîchères (oignon, tomate, haricot vert, pomme de terre, choux, piment...). La superficie totale des terres emblavées par les populations entre 2010 et 2019 est en moyenne de 85 206,52 hectares (AMVS, 2022). Le graphique 1 illustre les variations des superficies cultivées et les quantités produites.

**Graphique 1 : Superficies emblavées et production agricole dans la vallée du Sourou entre 2010 et 2019**



AMVS, 2022

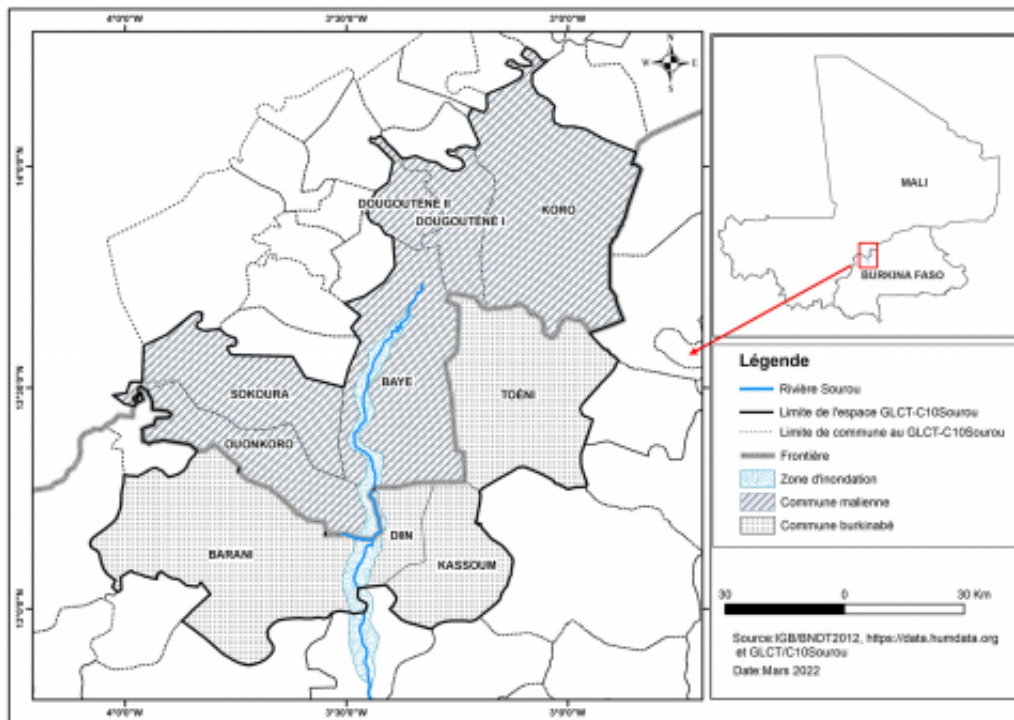
24 Ce graphique rend compte de l'intérêt croissant pour la pratique des activités agricoles dans le bassin, matérialisé par l'accroissement des superficies emblavées. Pendant la même période, les statistiques mobilisables montrent une augmentation de la production agricole de 52 364,74 tonnes en 2010 à 108 356,56 tonnes en 2019. L'évolution de la production agricole de 2010 à 2019 témoigne de l'importance du flux de produits alimentaires dans les environs de Tougan, Nouna et Dédougou en ce qui concerne les villes régionales, Koudougou, Ouagadougou, Ouahigouya, Bobo Dioulasso pour les villes extrarégionales. Au-delà des villes burkinabè approvisionnées par la production agricole du bassin, une grande partie de la production rizicole est commercialisée dans les marchés maliens, notamment dans les localités frontalières dont Mopti qui constitue un nœud pour la vente des spéculations et qui rayonne sur l'ensemble des localités maliennes de la zone. De même, des échanges de produits de pêche sont dynamiques et alimentent le marché de la commune de Di au Burkina.

25 Au regard de l'importance que représente le bassin pour le développement et dans le souci d'assurer une durabilité des exploitations, le Burkina Faso a procédé à l'érection de la zone en pôle de croissance en 2021, pour en faire un levier du développement. Le pôle de croissance du Sourou devient l'organe en charge de la valorisation des potentialités qui existent en substitution de l'AMVS. Depuis 2020, l'aménagement de nouvelles plaines rizicoles est en cours avec la réalisation le Projet de développement de Dangoumana (PDAD), dans la Commune de Sono. Il y est prévu l'aménagement de 2000 ha de terres agricoles en maîtrise totale.

## De l'opportunité de coopérer à la naissance du groupement local transfrontalier

- 26 La coopération transfrontalière traduit les relations de bon voisinage qu'entretiennent les acteurs situés de part et d'autre de la frontière. Elle est spécifique d'une zone à l'autre et est tributaire des dynamiques qui se déroulent aux différentes échelles territoriales. Les collectivités territoriales frontalières constituent les acteurs de premier plan pour nouer ces relations qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération décentralisée. En effet, la décentralisation avec le code général des collectivités (Burkina et Mali), offre une possibilité aux collectivités territoriales de coopérer avec les collectivités sœurs au-delà de leur limite territoriale dans les domaines de développement communs. La définition d'un projet de territoire dans ces espaces se fait autour d'un élément fédérateur. Ce processus de projet de territoire comprend « *une analyse et diagnostic de l'existant ; définition d'une stratégie et organisation du partenariat ; détermination des objectifs techniques et allocation des ressources ; mise en œuvre ; évaluation* » (Casteigts, 2003).
- 27 C'est ainsi que de nombreux facteurs vont susciter des réflexions au niveau des autorités décentralisées de l'espace du bassin du Sourou. Il s'agit de l'existence d'une coopération liée aux enjeux de gestion intégrée des ressources en eau et d'une historicité caractérisée par des relations sociales fortes entretenue par les communautés qui date de la période précoloniale. À cela s'ajoutent les dynamiques de coopérations transfrontalières à travers l'espace Kossi-Tominian et l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo (SKBo) qui sont fonctionnelles avec la réalisation d'infrastructures sociales. Au regard de la nécessité de développement leur bassin de vie, des initiatives de coopération sont entreprises en 2017 par les collectivités locales sous la supervision et l'encadrement technique et financier du Programme de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ProGEF) mise en œuvre par le consortium Union Européenne (UE) et l'Allemagne.
- 28 Cet accompagnement s'inscrit dans les politiques nationales de gestion des frontières que sont la Stratégie Nationale de Gestion des Frontières (SNGF) du Burkina et la Politique Nationale des Frontières (PNF) du Mali. C'est à travers la composante 3 de son champ d'action intitulée « *Renforcement du cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso pour la gestion efficace de ses frontières en collaboration avec ses pays limitrophes, notamment le Mali et le Niger* », que le ProGEF a soutenu l'ambition de ces collectivités dont le socle repose sur la rivière Sourou pour la ratification d'une convention de coopération transfrontalière. Elle se matérialise entre les communes frontalières des cercles de Bankass et Koro, région de Mopti (Mali) et celles des provinces du Sourou et de la Kossi, région de la Boucle du Mouhoun (Burkina) le 29 janvier 2019 à Sikasso. L'objectif de cette collaboration est d'assurer un développement harmonieux dans l'espace du bassin. Au titre de l'article 3 de la convention, la coopération est dénommée « C<sub>10</sub>Sourou » et l'institution d'un organe de coopération transfrontalière est faite, appelé « Groupement local de coopération transfrontalière en abrégé GLCT/C<sub>10</sub>Sourou ».
- 29 Pour son fonctionnement, le GLCT/C<sub>10</sub>Sourou est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Contrairement au comité transfrontalier de gestion intégrée des ressources en eau bâti autour de l'ensemble du bassin versant de la rivière Sourou, l'espace C<sub>10</sub>Sourou est structuré par 10 communes frontalières traversées par le cours d'eau mais aussi sur des relations historiques et les liens séculaires qu'entretiennent les populations (figure 8).

**Figure 8 : Espace GLCT/C<sub>10</sub>Sourou**



30 Parmi les collectivités locales qui composent le GLCT-C<sub>10</sub>Sourou, 4 appartiennent au Burkina Faso et les 6 restantes au Mali. Le siège du groupement est actuellement la commune de Di au Burkina mais il peut être transféré dans toute autre localité de l'espace transfrontalier sur décision du conseil (article 4 de la convention). Les superficies des différentes communes et leurs proportions dans le GLCT/Sourou sont variables d'une commune à l'autre et sont présentées dans le tableau n° 1 suivant.

31 Tableau 1 : Proportion des collectivités local du GCLCT/C<sub>10</sub>Sourou

Province/Cercle	Commune	Superficie (Km <sup>2</sup> )		Nombre de villages	Distance au chef-lieu de province/cercle (Km)
		Valeur absolue	% / C <sub>10</sub> Sourou		
Kossi	Barani	1 913,19	16,62	43	75
Sourou	Di	292,69	2,54	17	63
Sourou	Kassoum	623,16	5,41	35	25
Sourou	Toéni	1 428,00	12,41	27	41
<b>Total Burkina</b>		<b>4 257,05</b>	<b>36,99</b>	<b>122</b>	
Bankass	Ouenkoro	1 243,00	10,8	22	105
Bankass	Sokoura	927	8,06	32	90
Bankass	Baye	2 142,00	18,61	33	65
Koro	Dougoutene 1	513,18	4,46	21	25
Koro	Dougoutene 2	734	6,38	22	50
Koro	Koro	1 692,00	14,7	53	0
<b>Total Mali</b>		<b>7 251,18</b>	<b>63,01</b>	<b>183</b>	

<b>Total C<sub>10</sub>Sourou</b>	<b>11 508,23</b>		<b>305</b>	
-----------------------------------	------------------	--	------------	--

Source : PTDL, 2019

32 Par ailleurs, la gouvernance d'une telle territorialité transfrontalière implique l'existence d'instruments juridique et de planification. Dans cette optique, un statut et un règlement intérieur sont institués pour accompagner la gestion administrative du groupement. En sus, un plan transfrontalier de développement local (PTDL) est élaboré et donne une orientation de développement de l'espace C<sub>10</sub>Sourou. Le PTDL devient alors l'instrument de planification de référence de l'espace et son élaboration s'est appuyée sur les Plans Régionaux de Développements (PRD), les Plans communaux de développement (PCD) au niveau du Burkina, et le Plan de développement économique, culturel et social (PDSEC) du Mali. Ce plan s'imbrique dans les orientations des instruments de planification des deux pays et à l'échelle africaine.

**Tableau 2 : Instruments de planification selon les échelles territoriales de mise en œuvre**

<b>Échelle de mise en œuvre</b>	<b>Instrument de planification</b>
<b>Internationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Objectifs du développement durable (ODD)</li> <li>– Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)</li> <li>– Stratégie de développement de la sécurité du G5 Sahel.</li> </ul>
<b>Burkina</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Plan national de développement économique et social (PNDS)</li> <li>– Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT)</li> <li>– Plan stratégique de l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS)</li> </ul>
<b>Mali</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT)</li> <li>– Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) de Mopti ;</li> <li>– Schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources en eau du bassin du Sourou – portion nationale du Mali ;</li> <li>– Programme de développement intégré et durable du Sourou avec son Évaluation environnementale stratégique (PDIDS/EES)</li> </ul>

Source : GLCT C<sub>10</sub>Sourou, PTLD 2019

33 Le financement des activités contenues dans le PTLD est fait à travers la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers (PTF) et des cotisations annuelles des membres du GLCT dont le montant est de 300 000 FCFA par commune et peut connaître une variation en fonction des besoins, des legs et des dons. Toutefois, la crise sécuritaire impacte négativement les activités du groupement. En dépit de ces contraintes qui sont en grande partie d'ordre sécuritaire, de grands projets sont structurés et sont en cours d'opérationnalisation à l'instar du projet de désenclavement et de construction d'un marché à bétail transfrontalier. La mise en œuvre de la construction du marché est au stade primaire alors que le processus du projet de réalisation des pistes transfrontalières a été amorcé par les acteurs impliqués (États, collectivité frontalières, PTF). Le financement est assuré par l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) à travers son programme de coopération transfrontalière locale (PCTL). Il concerne l'aménagement de 60 km de la piste transfrontalière de désenclavement

entre les communes de Ouenkoro au Mali, de Barani et Bomborokuy au Burkina Faso. Cette piste permettra d'améliorer la mobilité des populations et favorisera le développement de l'espace.

## Conclusion

34 Le Sourou est à la fois un cours d'eau transfrontalier et transnational, et la gestion de ses ressources a été matérialisée par l'établissement d'une coopération transfrontalière au regard des problématiques environnementales qui sont transversales dans l'ensemble du bassin. La coopération se fonde sur la gestion intégrée des ressources en eau et met en place un comité technique conjoint pour mieux orienter les actions de développement à l'échelle du bassin versant. Le comité transfrontalier devient alors l'instance suprême pour la gouvernance de l'eau. En outre, les besoins d'une articulation du développement des zones frontalières ont conduit les collectivités territoriales riveraines de la rivière Sourou à la création d'un groupement local (GLCT/C<sub>10</sub>Sourou) regroupant 10 communes situées de part et d'autre de la frontière. De nombreux outils sont mis en place par le groupement pour accompagner le développement par la définition et la réalisation de projets structurants de part et d'autre de la frontière. Ce travail permet de comprendre le processus de mise en place d'une territorialité transfrontalière à travers un cours d'eau transfrontalier comme lien unificateur de la consolidation des relations entre les collectivités situées de part et d'autre de la frontière.

Ce travail a bénéficié du financement du programme frontière de l'Union Africaine (PFUA/GIZ) à travers une allocation financière pour la collecte des données en 2021.

---

## Bibliographie

- BENOIT M., 1978, « Pastoralisme et migration. Les Peul de Barani et de Dokui (Haute-Volta) » In *Études rurales*, n° 70, pp. 9-49 ;  
DOI : 10.3406/rural.1978.2390
- BETHEMONT J., FAGGI P., ZOUNGRANA T.P., 2003, « La Vallée du Sourou (Burkina Faso) – Genèse d'un territoire hydraulique dans l'Afrique soudano-sahélienne », Edition : l'Harmattan, 230p.
- BOLOGNESI T., BRETHAUT C., 2016, Gouvernance transfrontalière du Sénégal et du Niger : analyse historique et identification des facteurs déterminants [https://www.genevawaterhub.org/sites/default/files/atoms/files/2019.04.29.pb\\_omvs\\_abn\\_fr.pdf](https://www.genevawaterhub.org/sites/default/files/atoms/files/2019.04.29.pb_omvs_abn_fr.pdf)
- CASTEIGTS M., 2003, « La gouvernance des espaces transfrontaliers : les enjeux de l'interculturalité », 16 p.
- CSAO, 2006, *Les bassins fluviaux transfrontaliers*, 20 p.
- COULIBALY I., 2013, « Démarcation des frontières Africaines post-conflit : L'expérience de la démarcation de la frontière Burkina Faso – Mali » In *Délimitation et Démarcation des Frontières en Afrique, Considérations Générales et Études de Cas*, p. 188-207.
- GUINDO A.M., DEMBELE N.J., TESSOUGUE M.M., 2017, « Gestion des ressources hydrologiques d'un cours d'eau transfrontalier : cas du Sourou », in l'université de Ségou face au défi de la transformation accélérée de l'agriculture en Afrique, 1<sup>er</sup> colloque international de l'université de Ségou, 511 p.
- GLCT/C<sub>10</sub>SOUROU, 2019, « Plan transfrontalier de développement local », rapport provisoire, 80 p.
- GUEYE M.B., BOAHEN A.A., 1974, « Initiatives et résistances africaines en Afrique occidentale

de 1880 à 1914 », In Histoire générale de l'Afrique, volume VII, p. 137-170.

GLOBAL WATER PARTNERSHIP (GWP), 2016, La Rivière Mekrou : une ressource à partager 4 p.

KARAMBIRI B.L.C. N., DIPAMA J.M., SANOU K., 2019, « Variabilité climatique et gestion efficiente de l'eau dans le bassin versant du Sourou au Burkina Faso », Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, N° 08, Volume 1, octobre 2019, p. 65-83.

NDIAYE B., 2003, Impacts du climat et des aménagements sur le régime hydrologique du Mouhoun, mémoire de fin d'étude, Groupe des écoles EIER – ETSHER, 127p.

OSTROM E., BAECHLER L., 2010, Gouvernance des biens communs, 62 p.

RICHARD V., 2023, « La place des organismes interétatiques de bassin dans la gouvernance de l'eau partagée », *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 6 | novembre 2009, mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 01 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/8882> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.8882>  
DOI : 10.4000/vertigo.8882

UNION INTERNATIONALE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN), 2010, « Valeur économique de la vallée du Sourou : Une évaluation préliminaire », 35p.

ZERBO Y., 1984, La contribution des Sana aux grands travaux et à la mise en valeur des terres irriguées de l'office du Niger (1930-1964), mémoire de maîtrise, université de Ouagadougou, 200p.

## Notes




1 SKBo est l'acronyme d'un espace culturel et de coopération entre les trois villes de Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso, les trois villes sont situées respectivement au Mali, en Cote d'Ivoire et au Burkina Faso







2 Les formations rupicoles sont constituées de galeries forestières, des boisements rupicoles, ceinture boisée des marres et des points d'eau.

3 <https://www.ramsar.org/fr/news/le-burkina-faso-et-le-mali-declarent-la-vallee-du-sourou-comme-site-ramsar-transfrontalier>

4 Le Soudan devient République du Mali le 22 septembre 1960 à la faveur de la proclamation de son indépendance par Modibo Keita.

## Table des illustrations

	<b>Titre</b>	Figure 1 : localisation de la zone d'étude
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-1.jpg">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-1.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 536k
	<b>Titre</b>	Figure 2 : aménagements hydrauliques réalisés sur la jonction du fleuve Mouhoun-Sourou en 1984
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-2.jpg">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-2.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 195k
	<b>Titre</b>	Figure 3 : espace géographique de la zone de confluence entre la rivière Sourou et le fleuve Mouhoun
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-3.jpg">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-3.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 954k
	<b>Titre</b>	Figure 4 : espace de coopération de gestion intégrée des ressources en eau du Sourou

	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-4.jpg">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-4.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 933k
	<b>Titre</b>	Figure 5 : Organisation territoriale de l'espace du Sourou avant 1890
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-5.jpg">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-5.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 882k
	<b>Titre</b>	Figure 6 : Le territoire du Haut Sénégal Niger
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-6.jpg">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-6.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 559k
	<b>Titre</b>	Figure 7 : La Haute Volta annexée en 1932
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-7.jpg">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-7.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 485k
	<b>Titre</b>	Graphique 1 : Superficies emblavées et production agricole dans la vallée du Sourou entre 2010 et 2019
	<b>Crédits</b>	AMVS, 2022
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-8.png">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-8.png</a>
	<b>Fichier</b>	image/png, 48k
	<b>Titre</b>	Figure 8 : Espace GLCT/C <sub>10</sub> Sourou
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-9.jpg">http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/11908/img-9.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 891k

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Yahaya Sankara, Lassané Yaméogo et Tanga Pierre Zoungrana, « Espace de coopération transfrontalière Sourou (Burkina Faso-Mali), une territorialité construite autour de l'eau et de l'histoire des relations sociales », *L'Espace Politique* [En ligne], 49-50 | 2023-1/2, mis en ligne le 01 mai 2024, consulté le 28 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/11908> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11r64>

## Auteurs

### Yahaya Sankara

Doctorant en géographie, Laboratoire d'études et de Recherches sur les Milieux et les Territoires (LERMIT)  
Université Joseph KI ZERBO, Burkina Faso  
[sankara.yahaya@gmail.com](mailto:sankara.yahaya@gmail.com)

### Lassané Yaméogo

Enseignant chercheur au Département de Géographie de l'Université Joseph KI-ZERBO,  
Professeur Titulaire en géographie et aménagement, Burkina Faso  
[yameogolass@gmail.com](mailto:yameogolass@gmail.com)

### Articles du même auteur

**Dynamique spatiale et enjeux stratégiques de la riziculture au Burkina Faso** [Texte intégral]

Spatial Dynamics and Strategic Challenges of Rice Farming in Burkina Faso

Paru dans *L'Espace Politique*, 39 | 2019-3

**Tanga Pierre Zougrana**

Enseignant chercheur au Département de Géographie de l'Université Joseph KI-ZERBO,  
Professeur Titulaire en géographie et aménagement, Burkina Faso  
tpzoung@gmail.com

---

***Droits d'auteur***



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.